



Hérault
ÉNERGIES
Vous accompagner dans la transition énergétique

STRATEGIE 2024-2033

Un syndicat catalyseur de transition énergétique

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
1. Structurer des réseaux modernes et résilients	4
1.1. Moderniser la fonction d'AODE pour les réseaux électriques	4
1.2. Adapter le réseau électrique aux nouveaux enjeux	5
1.3. Pérenniser le réseau gaz et l'orienter vers le gaz vert.....	6
1.4. Déployer un éclairage public efficace et sobre	7
2. Réussir la transition énergétique de l'herault	8
2.1. S'inscrire dans le changement de paradigme des énergies	8
2.2. Réussir l'efficacité énergétique	9
2.2.1. Accompagner l'efficacité énergétique dans les bâtiments	9
2.2.2. Mobiliser les crédits de travaux de maîtrise des énergies	10
2.2.3. Porter des groupements d'achat performants	11
2.3. Promouvoir et aider à l'emploi des énergies renouvelables (EnR)	12
2.3.1. Accompagner les changements de combustible	12
2.3.2. Produire avec le soleil et auto-consommer	13
2.3. Être acteur de la mobilité décarbonée.....	14
3. Muter le syndicat en outil de transition énergétique	16
3.1. Adapter le syndicat aux évolutions des compétences	16
3.2. Asseoir la solidité et l'agilité du syndicat	16
3.2.1. Une gouvernance organisée	16
3.2.2. La robustesse financière comme socle.....	17
3.2.3. L'équipe à consolider	18
3.3. Articuler des outils pour assurer la transition.....	20
3.3.1. Un système d'information support de la stratégie	20
3.3.2. Des procédures consolidées	21
3.4. Communiquer pour mieux essaimer les actions.....	22
Annexe 1 : Glossaire	23
Annexe 2 : plan de communication	25

PREAMBULE

A l'origine, le syndicat Hérault Energies, créé en 1990, est l'acteur public départemental au service de l'ensemble des collectivités ayant transféré leur **compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité et de gaz** (AODE).

En 2023, Hérault Energies représente 751 000 usagers et, pour l'exercice de cette compétence, a concédé à :

- ENEDIS (qui exploite 6 741 km de lignes HTA et 7 975 km BT)
- et à la Coopérative de Saint Martin de Londres (CESML qui exploite 324 km de HTA et 852 km de BT),
- et à EDF la fourniture d'électricité au tarif réglementé.

Aussi, le syndicat a aussi concédé à GRDF qui exploite 8325 km de canalisations.

Le syndicat coopère aussi avec les 11 communes qui n'ont pas transféré la compétence ainsi que les différents établissements publics de l'Hérault.

En deux décennies, l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz, l'essor des énergies renouvelables, la lutte contre le réchauffement climatique, la refonte de l'organisation territoriale, la crise sanitaire de 2020 et la crise énergétique de 2022 ont profondément modifié le paysage énergétique français, et invitent **Hérault Energies à la sobriété, à la robustesse de son modèle et à la résilience de son développement.**

Ce nouveau contexte a suscité un besoin de plus en plus important d'accompagnement des collectivités et établissements publics dans leur nécessaire transition énergétique locale. Le syndicat Hérault Energies a donc développé un panel de nouveaux services répondant à ces nouvelles attentes.

Il apparaît aujourd'hui incontournable de structurer l'ensemble des activités du syndicat dans une stratégie adaptée au contexte, qui vise 3 objectifs stratégiques :

- **structurer des réseaux modernes et résilients**
- **réussir la transition énergétique de l'Hérault**
- **muter le syndicat en outil de la transition énergétique**

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le syndicat s'appuiera sur sa vocation de servir l'intérêt général mais aussi sur son socle de valeurs :

- **la solidarité** : valeur fondamentale qui a guidé la création du syndicat par ses membres, apporter un niveau d'équipement et de service de même qualité en tout point du département,
- **l'expertise** : mettre à disposition de tous les compétences des équipes dans les réseaux secs, la maîtrise des énergies, les dossiers complexes (achat d'énergies, maîtrise d'ouvrage déléguée, ...) mais aussi des sujets plus récents comme la mobilité décarbonée ou le photovoltaïque,
- **le développement durable** : accompagner la transition énergétique de tous (étude technique et économique, analyse et suivi des consommations énergétiques, préconisations d'actions, rénovation de bâtiments),
- **l'innovation** : le syndicat se veut précurseur des solutions aux besoins de demain (schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques - SDIRVE, personne morale organisatrice - PMO...).

Ce document est le fruit d'une réflexion de la nouvelle gouvernance du syndicat partagée avec les agents, qui projette Hérault Energies dans les enjeux locaux de la transition énergétique.

1. STRUCTURER DES RESEAUX MODERNES ET RESILIENTS

1.1. Moderniser la fonction d'AODE pour les réseaux électriques

Historiquement pensée et organisée par les collectivités locales, la distribution d'électricité est un élément-clé de la cohésion nationale, par :

- L'universalité de la desserte,
- La qualité et l'équité de traitement - fondements du service public,
- L'instauration de mécanismes de péréquation et de solidarité : entre autres FACE – Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification, TURPE – Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité.

Le réseau public de distribution d'électricité en France métropolitaine a ceci de particulier, d'être à la fois la propriété des communes en vertu de la loi, mais aussi de voir sa gestion obligatoirement déléguée, dans le cadre de contrat de concession.

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), dans son manifeste pour des AODE garantes d'une transition énergétique véritablement solidaire, estime indispensable que les réseaux de distribution d'électricité demeurent des biens publics locaux, faisant partie du patrimoine des Français via les autorités organisatrices.

Dans ce cadre, le syndicat a signé 2 contrats de concession pour 30 ans pour son **réseau électrique** :

- Avec ENEDIS et EDF le 12/03/2020,
- Avec la CESML le 13/03/2020.

Un Schéma Directeur des Investissements (SDI), fixé sur 30 ans, ainsi qu'un premier **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** (4 ans pour ENEDIS - 2 ans pour la CESML), cristallisent les enjeux sur la qualité de l'énergie distribuée, le renouvellement des installations les plus obsolètes ou encore les niveaux d'investissement à mobiliser.

Pour son réseau gaz, le syndicat Hérault Energies a signé un contrat de concession avec GRDF le 01/01/2012 pour 30 ans.

Il est à noter que la FNCCR et GRDF ont renégocié un modèle de contrat de concession national qui intègre notamment un volet « transition énergétique ».

Dans le contexte où GRDF (filiale du groupe Engie et dont la participation de l'état est minoritaire) bénéficie d'un monopole légal dans son emprise historique, de nouveaux opérateurs peuvent émerger en dehors de ces zones. Le syndicat doit se préparer à travailler avec de nouveaux partenaires.

Au-delà du contrôle juridique, technique et financier des concessions, le syndicat souhaite développer, dans un **dialogue constructif avec les concessionnaires**, une véritable **stratégie d'anticipation** des évolutions des réseaux qui aujourd'hui sont en pleine mutation au vu des nouveaux enjeux de durabilité, de résilience et d'adaptabilité aux nouveaux besoins qui émergent.



ACTIONS IDENTIFIEES :

→ Accentuer le contrôle des concessions :

- Dans la réalisation économique des concessions : analyse comptable de l'immobilisation des biens (stock et flux), optimisation des redevances...
- Dans l'amélioration constante des réseaux : exigences sur les indicateurs qualité, suppression des fils nus, PPI ambitieux aux moyens en augmentation...
- Dans l'approche plus locale du contrôle et des échanges : réaliser des contrôles des ouvrages, territorialiser les RDV et les échanges...
- Informer les communes des résultats des contrôles effectués.

→ Adapter les contrats de concessions à la transition énergétique :

- Muter les contrats de concession avec des avenants transition énergétique,
- Conventionner sur des actions supplémentaires voire innovantes,
- Enrichir le contrat de concession gaz avec les dispositions du nouveau modèle national négocié entre la FNCCR et GRDF en 2022, en se fixant l'année 2024 pour négocier et signer l'avenant,
- Etudier les opportunités d'être co-investisseur avec les concessionnaires (GRDF, CESML voire ENEDIS).

→ Renforcer le rôle départemental du syndicat :

- Consolider les échanges et travaux communs avec les AODE électricité extérieures au syndicat (11 communes sur 342),
- Proposer le regroupement au sein d'Hérault Energies des AODE gaz extérieures au syndicat (sauf la métropole de Montpellier - règlementaire).

1.2. Adapter le réseau électrique aux nouveaux enjeux

Depuis sa création, le syndicat Hérault Energies porte les investissements sur les réseaux électriques réalisés soit par les concessionnaires soit directement avec ses services. Ces travaux visent **la sécurisation, le renforcement, l'extension voire la dissimulation des réseaux, dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'énergie distribuée.**

Les travaux d'investissement nécessaires sur le réseau électrique font l'objet de **plan pluriannuel d'investissement** et en application du Schéma Directeur d'Investissement prévu dans les contrats de concession.

En complément, le syndicat investit en moyenne **10 millions d'euros annuellement sur les réseaux électriques**, notamment grâce à des financements FACE de l'Etat, « Article 8 » du concessionnaire, du Conseil Départemental de l'Hérault, de ses fonds propres et des participations des communes bénéficiaires.

Aujourd'hui, de nouveaux enjeux sont à prendre en compte tel que :

- **L'électrification de nombreux usages** (mobilité électrique, déploiement des pompes à chaleur - PAC pour le chauffage/climatisation, ...),
- Des **petites productions électriques multiples et diffuses** (photovoltaïque en particulier),

- L'exigence de **résilience des réseaux électriques** en raison de l'ensemble des systèmes de production, de fonctionnement domestique qui sont basés sur l'électronique et l'informatique, ...



ACTIONS IDENTIFIEES :

→ Renforcer les investissements sur les réseaux :

- Mettre en œuvre les SDI avec des PPI ambitieux et veiller à leur bonne exécution, notamment en augmentant l'enveloppe consacrée par Enedis de 23 à 30 millions d'€ pour la convention 2024-2027,
- Augmenter l'enveloppe de travaux du syndicat à 15 millions d'€ en 2028,
- Sécurisation : éradiquer les fils nus faible section à un horizon de 10 ans, adapter le réseau aux aléas climatiques ;

→ Moderniser les réponses aux besoins d'évolution des réseaux :

- Développer les réseaux d'énergie en cohérence avec les projets des territoires (injection ou soutirage),
- Adapter l'organisation et les outils pour répondre à l'évolution réglementaire et à la digitalisation des échanges (plateforme des GRD, du FACE, ...).

1.3. Pérenniser le réseau gaz et l'orienter vers le gaz vert

La distribution de gaz naturel est aujourd'hui confrontée à une menace forte : celle de sa disparition à terme, car participant à l'émission de gaz à effet de serre (énergie fossile).

Pour lever cette menace, la filière se mobilise vers le « **verdissement** » du gaz, notamment grâce à la production de biométhane. Plusieurs scénarii ont été écrits en ce sens, dont un, porté par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), ouvre la possibilité d'une production de biométhane couvrant 100% des besoins des Français en 2050.

L'utilisation du gaz dans le département permet d'assurer une diversification des sources d'énergies, bien qu'en climat méditerranéen, l'utilisation du gaz est présente sur une grande partie des communes du département depuis plusieurs décennies.

Il convient de rappeler les vertus du mix énergétique pour la résilience des territoires et l'intérêt de cette énergie qui est stockable contrairement à l'électricité.

Un des enjeux est de participer à **la transition du gaz naturel fossile vers du gaz produit à partir de ressources renouvelables « gaz vert »**. Dans cet objectif, le syndicat doit :

- impulser à la fois la bonne gestion des réseaux notamment dans leur composante de sécurité et de modernisation des infrastructures
- mais aussi inciter la production de gaz vert dans l'Hérault qui s'inscrit dans l'économie circulaire territoriale (même si la production agricole héraultaise se prête peu à cette transformation, les biodéchets ont quant à eux un potentiel à utiliser).



ACTIONS IDENTIFIEES :

→ **Veiller au renouvellement des infrastructures dans le cadre de la concession** en négociant des objectifs chiffrés,

→ **Accompagner les projets de développement** de production de « gaz vert » et de toute innovation concernant les réseaux gaz (hydrogène par exemple).

1.4. Déployer un éclairage public efficace et sobre

L'éclairage public est un enjeu majeur de sobriété énergétique et représente (source ADEME):

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales,
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues,
- 37 % de leur facture d'électricité.

Ces pourcentages augmentent proportionnellement à la taille réduite des communes, devenant un élément primordial des budgets des plus petites communes.

L'autre constat est le vieillissement du parc de luminaires français qui présente donc un **potentiel d'économies conséquent, entre 40 et 70 %**.

Enfin, la notion « d'éclairer la nuit que lorsqu'on en a besoin » infuse la stratégie éclairage public, avec notamment **l'extinction de nuit ou l'installation de nouveaux équipements** qu'en cas de nécessité avérée, voire la suppression de mâts inutiles. 4 objectifs sont ainsi visés :

- **économiser** les ressources d'énergies
- **diminuer** les dépenses,
- **éviter la pollution lumineuse** notamment vis-à-vis de la biodiversité,
- **limiter les nuisances** aux habitants proches de lampadaires.

Dans ce contexte, le syndicat accompagne depuis dix ans les travaux sur l'éclairage public en s'adaptant aux nouveaux enjeux :

- **2022 : campagne de mobilisation des communes autour de l'extinction de nuit** de l'éclairage public.
A à ce jour 77%, des communes de l'Hérault expérimentent ou pratiquent l'extinction
→ gain de 30% à 45% de consommation en moins ;
- **2023 : compétence investissement éclairage public redéfinie**
136 communes pour un transfert de 5 ans ;
- **2023-2024 : programme ambitieux de rénovation des installations d'éclairage public par relamping** (Led) de 13 400 points lumineux
→ gain supplémentaire de 35% à 70% d'économies d'énergies.
Un second programme est en projet.

En complément, le syndicat expérimentera la compétence maintenance & exploitation de l'éclairage public, notamment pour les communes isolées. Il déploiera cette compétence si l'expérimentation est concluante

A l'image du travail mené avec la Régie municipale d'électricité de Gignac, d'autres expérimentations d'éclairage public communicant « intelligent » seront menées, avec collecte de données via les réseaux et objets connectés, et services connectés : mesure de la qualité de l'air, panneau à message variable, gestion de l'extinction de nuit à distance....



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Accompagner vers l'extinction de l'éclairage public la nuit** les communes héraultaises ne l'ayant pas mis en œuvre ;
- **Réaliser plusieurs programmes de relamping** des communes ayant transféré la compétence investissement éclairage public ;
- **Poursuivre la promotion du transfert de la compétence investissement,**
- **Expérimenter la compétence maintenance-exploitation complétée par la gestion des DT-DICT ;**
- **Être territoire d'innovation sur les systèmes communicants** en complémentarité d'autres compétences.

2. REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE DE L'HERAULT

2.1. S'inscrire dans le changement de paradigme des énergies

Jusqu'à ce jour, les énergies sont restées abondantes et abordables, provoquant un sentiment de matières premières inépuisables.

- **Abondantes** car les techniques d'extraction ont permis une production toujours en croissance.
- **Abordables** car malgré les chocs pétroliers, le pétrole et le gaz restent peu chers, ainsi que l'électricité qui est issue d'un outil industriel performant.

→ Mais le **dérèglement climatique** a fait prendre conscience de la nécessité de mieux maîtriser notre empreinte carbone et les soubresauts économiques, de la fragilité de notre système vis-à-vis des énergies. Ainsi, ont émergé des stratégies de sobriété énergétique (réglementation thermique - RT, classe de consommation, ...), d'abstinence (négawatts, BEPOS, ...) et de production locale à base d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, photovoltaïque, éolien...).

→ **Le contexte international** de crise depuis 3 ans (crise sanitaire, conflit Ukraine-Russie) nous a rappelé cruellement la dépendance de notre économie vis-à-vis des énergies et plus généralement de toutes les matières premières.

→ Les énergies ont été victimes d'une **envolée incontrôlée des prix et conjuguée à la faible disponibilité du parc nucléaire** (vétusté mise au grand jour), elles sont devenues beaucoup plus chères et potentiellement limitées (risque de pénurie).

Ainsi, nous entrons dans le « monde d'après » où notre consommation d'énergies doit être sobre et décarbonée.

Maintenant, les énergies doivent s'envisager selon de nouveaux modèles :

- Sobriété des consommations (maîtrise) des énergies, réseaux intelligents,

- Infrastructure résiliente vis-à-vis des événements climatiques,
- Substituer les énergies fossiles par les énergies renouvelables,
- Autoproduire et autoconsommer localement,
- Préserver le mix énergétique pour être résilient.

Mais aussi de nouveaux défis d'intérêt général apparaissent :

- Electrification forte des usages (exemple des voitures électriques),
- Réchauffement climatique et climatisation.
- Massification de l'injection locale d'électricité et de gaz,
- Développement de communautés énergétiques.



ACTIONS IDENTIFIEES :

→ **Veiller à l'intégration de la consommation sobre et décarbonée des énergies dans les outils de planification des territoires :**

- Dans les PCAET locaux,
- Dans les schémas directeurs (IRVE, éolien, S3RENr, SRADDET).

→ **Relayer activement les politiques publiques supra :**

- Maîtriser pour expliquer les directives européennes et lois nationales sur l'énergie au travers d'une veille juridique au sein de la Direction Energies ;
- **Être référent de la transition énergétique dans le groupe « Hérault Territoires »** animé par le Conseil Départemental ;
- Relayer la Région dans sa stratégie Energie positive,

2.2. Réussir l'efficacité énergétique

Instauré par la loi NOTRe du 7 août 2015, le **Schéma Régional de l'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** définit des objectifs à l'horizon 2030 en matière, notamment, d'équilibre et d'égalité des territoires, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air.

Hérault Energies, outil de mutualisation puissant, accompagne les collectivités et établissements publics pour favoriser une mise en œuvre réussie et acceptée de la transition énergétique au travers de nombreuses actions menées, mais le défi est immense et de nouveaux champs d'intervention s'ouvrent.

2.2.1. Accompagner l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Depuis une dizaine d'années, le syndicat développe des **services d'accompagnement adaptés** aux collectivités et établissements publics pour leurs projets de maîtrise des énergies sur leur patrimoine bâti.

- Ainsi, le syndicat réalise l'analyse de la situation énergétique d'un patrimoine bâti par des études techniques et économiques qui permettent d'identifier les gisements d'économie d'énergie, de faire les bons choix en matière d'actions et ainsi les mettre en œuvre rapidement.
- Cette phase peut être relayée par la compétence gestion en énergie partagée (GEP) qui permet de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisés des consommations

d'énergies, d'une Gestion Technique des Bâtiments (GTB) et d'obtenir un avis et des conseils neutres et objectifs.

Cette compétence est de plus en plus sollicitée. Cependant, l'organisation actuelle limite les capacités de réponse à ces demandes. Le syndicat mobilise de plus en plus les soutiens financiers auprès de l'ADEME, de la FNCCR ou sur des fonds européens (via la Région).

- En complément, depuis plusieurs années, le syndicat prend en charge des maîtrises d'ouvrages déléguées de travaux de changement de chaufferies fioul ou gaz par des chaufferies biomasse, avec succès. A destinations des collectivités et établissements publics n'ayant pas la technicité ou dans le cadre de montage complexe (exemple de chaufferie partagée entre deux maîtres d'ouvrage), cette prestation est régulièrement sollicitée et donc doit être pérennisée.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Renforcer le service d'accompagnement de maîtrise des énergies** afin d'améliorer sa capacité, sa réactivité et élargir ses compétences, que ce soit le premier niveau de conseil en énergie partagé (CEP) ou le deuxième niveau de gestion (GEP) ;
- **Pérenniser la prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée** pour la transformation des chaufferies à énergies fossiles vers des énergies renouvelables, et développer des cahiers des charges techniques à partager avec les différents maîtres d'ouvrages ;
- **Rechercher un modèle économique équilibré et pérenne des services**, tout en mobilisant des financements extérieurs (fonds européens, nationaux, ...)

2.2.2. Mobiliser les crédits de travaux de maîtrise des énergies

Contrairement aux coûts de performance énergétique des bâtiments neufs intégrés dans le plan de financement des projets grâce aux réglementations en vigueur (RT 2020 par exemple), le coût des travaux de maîtrise des énergies dans le bâti ancien est une charge importante pour les collectivités et établissements publics. Il nécessite un accompagnement ciblé (isolation, changement de chaudière, système d'éclairage, lutte passive contre la chaleur, ...).

- Le syndicat s'emploie depuis plusieurs années à développer un **accompagnement, soit direct, soit en relais d'organismes financeurs**.
- De plus, depuis dix ans, le syndicat dispense des **aides financières** sur ses fonds propres pour accompagner les travaux des collectivités et établissements publics membres qui visent la maîtrise des énergies sur leur patrimoine.
L'enveloppe annuelle actuelle consacrée est de 300 000 €. Dans ce cadre, sont définis tous les ans : les types de travaux accompagnés, les performances minimales à atteindre et les montants possibles. A noter que le confort d'été devient un sujet prégnant où les économies d'énergies sont un enjeu d'avenir en diminuant les températures dans les bâtiments.
- Le syndicat a aussi une volonté de **massification des CEE** (Certificat d'Économie d'Énergie), en collectant et valorisant l'énergie économisée et en reversant aux collectivités ayant fait les travaux, les sommes correspondantes. Cette compétence « clé en main » est de plus en plus sollicitée.

- Le syndicat expérimente la **délégation du fonds chaleur ADEME** qui accompagne financièrement des changements de combustibles fossiles des chaufferies en biomasse ou géothermie.
Dans le cadre de ce type de projet, un travail est également fait sur les **mobilisations financières européennes ou plus locales**.
Si l'expérimentation montre la pertinence de ce montage (mobilisation importante des fonds, rapidité des procédures) une pérennisation (voire un développement) est prévue.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- Pérenniser et augmenter à 500 000 € en 2028 une **enveloppe annuelle pour aider les collectivités à leurs travaux de maîtrise des énergies** dans leur bâti ;
- **Développer le service clé en main de récupération des CEE,**
- **Expérimenter la délégation du fonds chaleur ADEME, et pérenniser si l'organisation est efficace,**
- **Mener de l'ingénierie financière** composée entre autres de fonds européens, de fonds nationaux (Fonds vert, France 2030, etc.), voire régionaux ou départementaux et mobiliser des nouvelles procédures telle que l'intracring*, le tiers investisseur, ...

** Proposée par la Banque des Territoires, l'« intracring » est une solution de financement sur le principe d'avance remboursable : une première étape consiste à définir les travaux et estimer les économies d'énergie générées par ces travaux énergétiques. Les économies permettent de rembourser tout ou partie de l'investissement réalisé, le maître d'ouvrage rembourse la Banque des Territoires avec les économies générées par les travaux, sur une période de 13 ans maximum.*

2.2.3. Porter des groupements d'achat performants

Nés dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, les groupements d'achats Hérault Energies proposent la **mutualisation des achats d'énergies** (et en intégrant la possibilité d'achat « d'énergie verte »).

Par extension, d'autres groupements d'achats ont été constitués dans les domaines de compétences du syndicat, notamment pour les véhicules électriques et les bornes de recharges privées pour véhicules électriques.

→ Ces groupements sont ouverts à l'ensemble des personnes morales de droit public (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupements d'Intérêt Public, CCAS...) et de manière accessoire aux personnes de droit privé tel que SEM, associations, maisons de retraite.

L'intérêt de ces procédures sont :

- **Simplifier** : toute l'organisation des appels d'offres (technique, administrative et juridique) est réalisée par le syndicat,
- **Bénéficiaire de l'expertise technique, juridique et économique** du syndicat, tant dans l'acte d'achat que dans le contrôle et l'optimisation des factures,
- **Bénéficiaire des meilleurs prix** du marché en massifiant les besoins tout en conservant son autonomie de gestion et l'exécution de ses contrats après la passation des marchés.

Le groupement d'achats d'énergies mobilise **plus de 500 membres** aujourd'hui, dont certains, après demande du syndicat d'énergies du Gard. Les prix obtenus jusqu'au 31 décembre 2022 ont fait référence dans tout l'arc méditerranéen.

Pour 2026-2029, la poursuite de ce groupement d'achat d'énergies est acté :

- Élargissement à des entités non-membres,
- Maintien de la forme d'un accord cadre alloti avec marchés subséquents suivant les spécificités en courbe de charge de consommation et secteurs de fourniture

ce qui permettra d'ajuster les stratégies d'achats en fonction des offres de marché.

- De plus, **un accompagnement toujours plus précis** est attendu par les membres. Cela nécessitera d'améliorer la pédagogie, le soutien administratif, les outils de communication...

Dès 2024, le groupement d'achats de véhicules électriques et de bornes de recharge privées est pérennisé.

D'autres groupements d'achats sur plusieurs thématiques peuvent être envisagés : maîtrise d'œuvre et travaux de couvertures photovoltaïques, achat de combustibles bois, travaux de rénovation de bâtiments ...

Des opportunités pourraient amener le syndicat vers **d'autres procédures d'achats** comme :

- constituer une centrale d'achat,
- ou l'intégration de communautés énergétiques et de contrats PPA (Power Purchase Agreement : contrat de droit privé et de long terme liant un producteur d'électricité à un ou plusieurs consommateurs de l'énergie verte produite).



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Elargir le groupement en vue de l'achat d'énergies 2026-2029** dans le contexte de la refonte du marché de l'énergie en 2026, en favorisant le verdissement des achats,
- Relancer un **groupement d'achat en 2024 de véhicules électriques** et de bornes de recharge, en s'assurant d'une qualité de service au quotidien,
- Etudier les autres formes de procédures d'achat dont la centrale d'achat, PPA, etc.
- **Evaluer les besoins en achat groupé sur l'ensemble des compétences d'Hérault Energies** (combustible bois, photovoltaïque, travaux bâtiments, ...).

2.3. Promouvoir et aider à l'emploi des énergies renouvelables (EnR)

2.3.1. Accompagner les changements de combustible

La réussite d'un projet EnR requiert la connaissance et l'analyse de nombreux aspects économiques, techniques, financiers et environnementaux.

Hérault Energies a développé un accompagnement personnalisé des porteurs de projets via son **dispositif d'accompagnement et de soutien financier**, "HERable" (contrat territorial signé entre l'ADEME et Hérault Energies). Il vise à soutenir le développement de la production de chaleur à partir du bois énergie, du solaire thermique ou de la géothermie.

→ Cette expertise est dispensée tout au long des opérations, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement, dans un objectif global de performance et de qualité.
→ En outre, le syndicat s'assure que le projet réponde aux conditions d'éligibilité pour bénéficier des aides à l'investissement de l'ADEME, voire des autres partenaires. Elles sont calculées en fonction de la production énergétique de l'installation.

L'enjeu aujourd'hui est de continuer à accompagner les collectivités sur ces thématiques en pérennisant l'expertise acquise, en menant des diagnostics globaux sur les potentialités existantes dans l'Hérault et en élargissant sur d'autres champs comme les réseaux de chaleur.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Consolider et pérenniser**, au sein du syndicat, **l'expertise en changement d'énergies** ;
- **Analyser les potentialités de géothermie ou d'hydrothermie** dans l'Hérault, notamment dans les communes sans réseau gaz ;
 - **Promouvoir et accompagner la mise en place de réseaux de chaleur et de froid**, ainsi que de sources innovantes (petit éolien, hydrothermie, etc.).

2.3.2. Produire avec le soleil et auto-consommer

Beaucoup de communes héraultaises disposent d'un important patrimoine bâti. Avec un soleil méditerranéen très présent, **certaines toitures sont valorisables par des installations en panneaux photovoltaïques** et permettraient de produire de l'électricité qui pourrait être consommée localement. Les questions principales que se posent les communes :

- Réelle potentialité de leurs toitures,
- Capacité à investir ou mobiliser un tiers investisseur,
- En cas de production locale et d'autoconsommation collective :
 - accompagnement technique ou administratif
 - possibilité d'avoir un partenaire public pour organiser le projet et gérer au quotidien les flux d'énergies.

Le syndicat se doit d'apporter des réponses à ces différentes problématiques.

→ Afin d'identifier les potentialités de production photovoltaïque, il existe un outil géographique le « **cadastre solaire** ».

Quelques EPCI de l'Hérault se sont équipés de cet outil, laissant les communes non couvertes en zone « blanche ». Sous réserve de l'accord des EPCI non dotés, le syndicat pourrait porter la création d'un cadastre solaire sur ces zones afin d'assurer une couverture totale du département.

→ Concernant le développement direct d'énergies renouvelables en production locale, notamment au travers d'investissement financier dans le cadre de structures dédiées de productions électriques (champs, toitures, ombrières), le syndicat pourrait étudier sa participation au sein de **société d'économie mixte** par exemple.

L'objectif serait de pouvoir offrir aux collectivités et établissements publics une **solution de portage financier** des projets de territoire.

Le syndicat est aussi en veille sur des éventuels **financements participatifs** qui pourraient se développer.

A noter que le syndicat a une première expérience de participation (9.5%) dans une Société d'Économie Mixte de Production Énergétique Renouvelable (**SEMPER**) qui intervient sur l'ouest de l'Hérault, en particulier sur du photovoltaïque au sol ou en ombrières.

→ Le syndicat pourrait aussi accompagner les collectivités techniquement et juridiquement au travers de la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'installation de photovoltaïque en autoconsommation individuelle et/ou collective : études de faisabilité - missions de contrôles techniques - mission de maîtrise d'œuvre - travaux de construction puis d'exploitation et de maintenance.

Cette possibilité a été votée en Comité syndical le 16 septembre 2022.

La réalisation de **projet d'autoconsommation collective** permet aux collectivités et établissements publics de :

- Réaliser des projets vertueux écologiquement et énergétiquement en produisant et consommant localement,
- Maîtriser les prix d'électricité
- Procurer une visibilité budgétaire essentielle dans un marché de fourniture très fortement volatil grâce aux contrats longs à prix fixes.

Dans ce cas, le code de l'énergie requiert que **producteurs et consommateurs soient réunis au sein d'une même entité juridique** appelée Personne Morale Organisatrice (PMO).

La PMO est ainsi un acteur central puisqu'elle gère l'opération et est l'interlocuteur unique auprès du gestionnaire de réseau de distribution. Les syndicats d'énergie ont toute légitimité à s'impliquer pour éviter la multiplication des PMO.

→ Hérault Energies pourrait ainsi être une PMO mutualisée à l'échelle départementale pour plusieurs projets de photovoltaïques en autoconsommation collective.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Doter d'un cadastre solaire les zones blanches** de l'Hérault si besoin,
- **Faciliter les projets photovoltaïques en autoconsommation :**
 - en mettant en œuvre le **groupement de commande de commandes pour l'installation de photovoltaïque individuelle et/ou collective**
 - **en organisant une personne morale organisatrice** pour les projets collectifs rayonnant dans tout l'Hérault,
 - **en innovant** : stockage, combinaison PV et petit éolien, ...
 - etc.
- **Etudier des opportunités de création de structure de tiers investisseur** (type EPL dont SEM ou SPL) et accompagner le déploiement de la SEMPER

2.3. Être acteur de la mobilité décarbonée

Dans le cadre des objectifs climatiques européens, l'Union Européenne (UE) a légiféré sur la **fin des véhicules neufs à moteur thermique pour 2035**.

Cette décision implique le déploiement d'un réseau suffisant de bornes de recharge pour véhicules électriques, qu'il soit d'initiative publique ou d'initiative privée.

→ Le syndicat est donc porteur d'un **schéma directeur qui permettra de planifier et de localiser les bornes à installer**. Ce schéma élaboré pour le périmètre du syndicat, sera complété par un schéma élaboré par la métropole de Montpellier.

Il est à noter qu'actuellement l'offre privée est en fort développement. Plusieurs enjeux pointent :

- la densification et la montée en gamme des IRVE,
- la création de station de charge de fortes capacités,
- l'énergie verte associée aux bornes,
- ...

Par ailleurs, Hérault Energies est un acteur incontournable de la construction et l'exploitation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) avec **plus de 130 bornes publiques** installées et actives :

- Parc exploité dans le cadre d'un groupement de commande régional REVEO offrant aux usagers un accès dans **10 départements occitans**.
- Permet de déployer un service public sur l'ensemble du département en assurant une couverture équilibrée en bornes (éviter des fractures territoriale), et en offrant une tarification calculée au plus juste qui vise à équilibrer le budget annexe dédié.

Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promeut la mobilité décarbonée, et notamment cadre l'instauration de **Zone à Faible Emission (ZFE)**, à laquelle la métropole de Montpellier doit se soumettre. Bien que cette dernière soit compétente de par la Loi sur les IRVE, de nombreux véhicules héraultais pénètrent dans l'espace métropolitain. Le sujet de la ZFE intéresse donc tous les Héraultais.

Enfin, le syndicat devra être attentif aux évolutions **d'autres sources d'énergies** de mobilité décarbonée, comme le bioGNV et l'hydrogène afin que l'ensemble des Héraultais aient accès à ces nouvelles sources, sous réserve de perspective de développement réaliste et important.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Achever l'élaboration du Schéma Directeur IRVE** et le proposer au préfet en début d'année 2024 ;
- **Poursuivre le déploiement d'IRVE**, (borne rapide et ultra rapide, ombrières) en adéquation avec les besoins en forte évolution et **coordonné avec l'offre privée** ;
- **Viser un budget annexe IRVE équilibré d'ici 2028**, dans un premier temps sur la section de fonctionnement (en 2024) puis sur la section d'investissement ;
- **Poursuivre le travail de coordination avec les autres syndicats d'Occitanie** (REVEO, marque, réponse à des appels à projets en commun, etc.) ;
- **Accompagner les autres formes de mobilité décarbonée** utilisant les énergies renouvelables avec ENR (hydrogène, gaz naturel, etc.).

3. MUTER LE SYNDICAT EN OUTIL DE TRANSITION ENERGETIQUE

3.1. Adapter le syndicat aux évolutions des compétences

Créé pour assurer le développement et le renforcement des réseaux électriques en Hérault, le syndicat Hérault Energies a élargi son champ d'action et intervient dans 3 domaines complémentaires :

- **La distribution** (organisation du service public de l'électricité et du gaz ...),
- **La production** d'énergie (énergies renouvelables, réseaux de chaleur ...),
- **L'utilisation** - pilotage et gestion (systèmes thermiques des bâtiments, éclairage public, bornes de recharge pour véhicules ...).

Le syndicat agit pour le compte de ses membres, les collectivités et établissements publics. Il pilote les contrats de concessions sur les réseaux électriques et gaz, conduit des travaux, accompagne des projets et apporte des aides financières.

Chaque structure publique adhérente **choisit selon ses besoins les compétences** qu'elle souhaite déléguer à Hérault Energies :

- Electricité et Gaz
- Réseaux de chaleur et de froid
- Eclairage public
- Maîtrise de la demande en énergie : GEP (Gestion en énergie Partagée) – MOE-MOA opération investissement MDE - CEE
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Achats d'énergies
- ...

Par ailleurs, le syndicat peut assurer des **services complémentaires** dans le domaine de l'énergie pour ses membres qui en expriment le besoin : conseils, assistance administrative, juridique et technique, maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'œuvre des travaux...

→ Il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser les statuts du syndicat pour lui permettre d'intervenir auprès des collectivités et établissements publics en toute légalité car d'une part, les interventions du syndicat s'adaptent en fonction des besoins de ses membres (et s'éloignent des dispositions prévues dans les statuts), et d'autre part, le contexte juridique évolue régulièrement notamment dans les partages de compétences entre entités publiques.



ACTIONS IDENTIFIEES :

→ **Adapter les statuts du syndicat aux évolutions de ses compétences et au contexte législatif actuel**

Refondre les statuts en 2024 et les approuver en 2025 en intégrant les nouveaux services développés.

3.2. Asseoir la solidité et l'agilité du syndicat

3.2.1. Une gouvernance organisée

Le Comité syndical est l'instance décisionnaire. Il élit en son sein un(e) président(e) et des vice-présidents accompagnés d'un bureau à qui il délègue une partie de ses pouvoirs.

Afin de travailler sur les différents dossiers, avant les comités syndicaux, **six commissions organiques thématiques** ont été créées et toutes sont présidées par un vice-président :

- Finances et marchés publics,
- Travaux sur les réseaux
- Administration, ressources humaines, communication
- Eclairage public
- Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables
- Relation concessionnaire, FNCCR, suivi législatif et transition énergétique

D'autres commissions existent :

- Commission d'appel d'offre (CAO) qui se réunit autant que de besoin pour donner un avis sur la passation des marchés publics,
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui examine annuellement les CRACs des concessionnaires et associe les représentants des consommateurs.

Enfin il est nécessaire d'installer une Commission consultative pour la transition énergétique (CCTE) qui doit associer les représentants du syndicat et les représentants des EPCI.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Programmer annuellement les différentes instances** afin de s'assurer d'une bonne communication et d'atteindre le quorum aux comités syndicaux ;
- **Animer les instances de travail avec des thématiques variées et d'actualité :**
 - Commissions organiques,
 - Comité syndical dédié à la présentation des CRACs,
 - Commission des services publics locaux,
- **Installer la Commission consultative pour la transition énergétique** afin de dialoguer avec les EPCI du département.

3.2.2. La robustesse financière comme socle

Afin de mener les actions prévues dans le cadre de la stratégie du syndicat, il convient de bâtir des outils financiers adaptés aux besoins d'investissements pour le maintien de la qualité des réseaux et le déploiement de la transition énergétique sur le territoire héraultais.

Le syndicat a vécu une situation financière délicate entre 2016 et 2021, l'obligeant à emprunter lourdement pour équilibrer ses comptes. Un travail de redressement a été mené en 2022 et 2023, notamment :

- en stoppant le financement sur fonds propre des travaux d'éclairage public,
- en augmentant la participation TICFE des communes de - de 2000 habitants (de 25% à 40%),
- en redéfinissant le business plan de la compétence investissement en éclairage public,
- en facilitant le DOB par un ROB plus simple,
- en ne recourant plus à l'emprunt,
- en réajustant les barèmes de participation au titre des travaux électriques.

D'autres efforts déjà engagés de mobilisation des ressources doivent être poursuivis :

- **l'optimisation maximale des ressources** provenant des redevances des concessionnaires (redevances, Article 8, ...),
- **la diversification** des ressources financières (Appels à projets, Fonds vert, FEDER...),
- la **juste rémunération des prestations** de service du syndicat.

En contrepartie des ressources mobilisées, afin d'être le plus efficient possible, il convient que le syndicat optimise les dépenses, notamment en maîtrisant les charges de fonctionnement et en ajustant les dépenses de personnel au niveau de service fourni.

En relais opérationnels de la prospective financière, ces outils doivent aussi intégrer un contrôle affiné de l'équilibre financier du syndicat par la mise en place de PPI et d'AP/CP le cas échéant.

En outre le syndicat doit passer en nomenclature de comptabilité en M57. A ces fins, trois délibérations ont été prises fin 2023 : délibération de principe de passage en M57, règlement budgétaire et financier, durées d'amortissement.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Se doter d'outils de pilotage financier du syndicat :**
 - Appliquer le règlement budgétaire et financier,
 - Identifier les coûts de chaque service rendu par le syndicat.
- **Optimiser les recettes :** redevances concessionnaires, TICFE, subventions (Europe, Etat, ADEME, Département, Région, CEE, etc.)
- S'attacher avec les concessionnaires à **valoriser le patrimoine réseaux.**

3.2.3. L'équipe à consolider

La dynamique de la transition énergétique s'amplifie, suscitant de plus en plus de demande des collectivités et établissements publics de l'Hérault au syndicat :

- sur les services historiques (réseaux électriques, éclairage public, contrôle des concessions),
- sur les services récents (conseil en énergie, télégestion des bâtiments, maîtrise d'ouvrage déléguée, bornes de recharge des VE, groupements d'achats, gestionnaire de délégation de fonds, etc.),
- mais également sur de nouveaux services à créer (accompagnement sur le photovoltaïque, maintenance de l'éclairage public, AMO sur l'énergie, SIG, ...).

Afin de répondre à ces sollicitations, le syndicat a :

- commencé en 2022 par restructurer son équipe en quatre directions : réseaux, énergies, finances et affaires générales.
- Parallèlement afin de moderniser le cadre social et d'intégrer les réglementations statutaires et liées au personnel, le RIFSEEP de l'ensemble des filières, les lignes directrices de gestion ainsi que le temps de travail ont été refondus en 2021 et 2022.

Sur ce socle stabilisé, le syndicat peut maintenant s'orienter sur le renforcement des directions, que ce soient les directions supports ou techniques. L'équipe de 28 agents en 2021, a été consolidé à 32 agents en 2023, notamment sur les services supports.

Aujourd'hui les renforts sont nécessaires au niveau de l'équipe technique, avec en perspective un accroissement **d'un à deux agents supplémentaires par an** sur les métiers de :

- d'économiste de flux (doubler l'agent en poste au vu de la masse de travail),
- le système d'information géographique,
- l'expertise en photovoltaïque,
- l'éclairage public,
- le contrôle des concessions,
- la maîtrise d'ouvrage déléguée de projets de chaufferies biomasse,
- le pilotage des groupements d'achat (énergies, VE, etc.),
- ...

Au-delà de ces nouveaux recrutements, la pyramide des âges est déséquilibrée, avec une sous-représentation des agents entre 30 et 50 ans, et une sur-représentation des agents de plus de 50 ans dans les métiers réseaux.

Une politique d'anticipation des renouvellements est donc nécessaire et a été débutée en 2022 par l'embauche de deux apprentis et en 2023 par l'accueil d'un stagiaire ingénieur et d'un contrat d'apprentissage. Cela nécessite de dégager auprès des agents présents du temps d'accompagnement, d'identifier un tuteur, et nécessite d'inscrire cet effort dans la durée.

Ce qui caractérise le syndicat est la **compétence de son équipe, sa cohérence et l'attachement à Hérault Energies**. Il convient donc de consolider ces acquis au travers d'une politique de recrutement qui s'articule au travers de :

- Pérenniser les contractuels qui ont donné satisfaction, sous réserve de rendre durable le financement de leurs postes,
- Poursuivre la diversification des profils dans les recrutements futurs,
- Mettre en place un plan de formation pluriannuel notamment pour assurer la montée en compétence des agents présents peu formés.

Il est indispensable de rappeler que l'accroissement des équipes doit s'accompagner par une maîtrise des recettes qui peuvent être dédiées à la masse salariale, et de s'assurer de leur pérennité.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Etoffer l'équipe technique pour mieux et plus accompagner les collectivités et établissements publics**, par le recrutement d'un à deux agents supplémentaires par an : économiste de flux, géomaticien pour le système d'information géographique, expert en photovoltaïque, technicien en éclairage public (voire maintenance-exploitation), agent de contrôle des concessions, technicien assurant les maîtrises d'ouvrage déléguées de projets ENR, gestion des groupements d'achat (énergies, VE, etc.), etc.
- **Pérenniser les recettes qui accompagnent chaque recrutement** afin de maîtriser l'accroissement de la masse salariale ;

→ **Former des jeunes pour constituer un vivier de talents** (apprentissage, stage, professionnalisation, etc.).

3.3. Articuler des outils pour assurer la transition

3.3.1. Un système d'information support de la stratégie

Suite au transfert de compétence électricité, Hérault Energies est propriétaire des réseaux. Avec ses concessionnaires, il se doit **d'adapter et de moderniser les réseaux** afin qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs.

Il est donc nécessaire de connaître précisément leur état au travers de données géoréférencées.

De plus, de nombreuses données sont disponibles via des compteurs de consommation, des capteurs dans les réseaux, les bâtiments, sur l'espace public (...), des factures des fournisseurs d'énergies, des calculs de potentialités (solaires, thermiques, ...) ...

→ Ces données sont récupérées de manière partielle par le syndicat, qui n'a, à ce jour, ni la capacité à les gérer ni la compétence pour les interpréter et en traduire de l'information.

La FNCCR présente une montée en puissance des mécanismes de mutualisation des données des services publics locaux.

En effet, le développement des territoires intelligents va induire une augmentation prodigieuse de la quantité de données collectées, rendant d'autant plus impérieuse la recherche d'économies d'échelle grâce à des gestions mutualisées.

S'y ajoute la perspective de l'éclairage public intelligent avec la collecte de données via les réseaux et les objets connectés.

→ Le syndicat doit se doter d'une **gestion globale de ces données « énergies » de son territoire**, et être en capacité de les exploiter par des croisements, extractions et analyses multicritères (et géographiques), lui permettant de :

- Programmer de manière rationnelle et économe les investissements sur les infrastructures réseaux et bâti,
- Connaître de manière plus détaillée et mieux valoriser comptablement les biens concédés,
- Argumenter sur la base de croisements de données les demandes d'aides financières (FACE, concessionnaires, Europe, Etat, Département, ADEME, etc.),
- Anticiper l'évolution des réseaux avec l'injection et le soutirage multipoint d'énergie,
- Apporter un service plus précis pour les collectivités héraultaises et établissements publics afin :
 - d'optimiser leurs consommations d'énergies,
 - d'évaluer leurs actions en matière de transition énergétique,
 - de mieux investir sur leur territoire.
- Fournir des indicateurs de suivi de l'énergie du département,
- Rendre compte de l'activité du syndicat,
- Mettre à disposition des techniciens les bases de données digitalisées et fiables, éventuellement sur le terrain voire avec réalité augmentée,
- Digitaliser les échanges avec les partenaires (concessionnaires, entreprises, ...) ;
- ...



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Créer un atelier de système d'information géographique / géomatique** pour :
- déployer **une aide à la décision** se basant sur des données factuelles multicritères,
 - **définir de nouveaux services à offrir** aux collectivités,
 - réaliser des simulations dynamiques des économies d'énergies,
 - récupérer, organiser, sécuriser et gérer les données énergies.

3.3.2. Des procédures consolidées

Le syndicat déploie depuis de nombreuses années des groupements d'achats regroupant plusieurs centaines de membres, notamment pour les achats d'énergies, de bornes de recharges électriques privées, de véhicules électriques...

La poursuite de ces groupements permet de continuer à offrir aux différents membres une **offre d'achat optimisée, sécurisée** et dont la gestion administrative est assurée par Hérault Energies.

Les enjeux aujourd'hui sont :

- d'élargir ces groupements aux structures non encore membres, voire élargir à d'autres départements (à l'instar des achats d'énergies avec le Gard),
- de traiter des thématiques nouvelles telles que l'achat de pellets, les prestations sur le photovoltaïque,

De plus, concernant certains achats, il est prévu d'étudier de nouvelles formes de procédure d'achat plus souple dans la mise en œuvre, comme par exemple une centrale d'achat.

Dans le cadre de l'exigence de sa responsabilité sociétale en tant qu'acheteur public (près de **30 millions d'€ annuel d'achat**), le syndicat s'engage vers l'intégration de plus en plus importante des critères de développement durable, d'attribution à l'économie circulaire, sociale et solidaire, mais aussi à intégrer dans ses critères la responsabilité sociale des entreprises. Pour ce dernier point, le syndicat s'appuiera sur la cellule d'accompagnement mis en place par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les procédures afin qu'elles soient fiabilisées et sécurisées doivent s'appuyer sur un réseau informatique protégé, intuitif et résilient. A ces fins une refonte de l'organisation du réseau est en cours ainsi qu'une vérification de sa sécurité et mise en place d'outils et de formations face aux menaces d'attaques informatiques toujours plus grandes.

De même, la plateforme extranet qui permet les échanges avec les collectivités, doit suivre la même voie de fiabilité et de sécurité.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Poursuivre et élargir les techniques d'achat** en groupement de commandes et étudier la fonction de centrale d'achat ;
- Dans les marchés publics, **améliorer l'intégration des critères** de développement durable, d'économie circulaire, de responsabilité sociale des entreprises (notamment en lien avec la cellule dédiée au conseil départemental de l'Hérault) ;
- **Organiser un réseau informatique interne et extranet**, protégés, intuitifs et résilients.

3.4. Communiquer pour mieux essaimer les actions

La transition énergétique nécessite d'être expliquée dans son contenu opérationnel. L'ambition du syndicat est donc de communiquer sur les actions et les objectifs de ses missions en vue d'améliorer sa visibilité en tant que **boîte à outils de la transition, de susciter l'adhésion** d'un maximum de collectivités aux services qu'il développe mais aussi pour générer un phénomène d'essaimage des actions sur la base des expériences réussies du syndicat.

→ A ces fins, un plan de communication ambitieux a été élaboré en 2023 (annexe 2) et sera révisé autant que de besoin. Il s'appuie sur les outils actuels de communication (digital, web, rédactionnel, évènementiel, médias, ...).

→ Par ailleurs, le syndicat a fait le choix il y a plusieurs années d'axer ses échanges avec les membres au travers d'un portail Extranet. Véritable vecteur d'informations fiable et rapide, son usage sera généralisé.

Le syndicat bien qu'installé dans l'écosystème des collectivités et établissements publics de l'Hérault, nécessite une amélioration de sa visibilité afin de mieux être identifié par tous dans ses missions (un certain flou sur les actions du syndicat existe).

Dans ce même objectif d'assurer la promotion de ses actions mais aussi d'échanger sur la conduite du changement dans le cadre de la transition énergétique, le syndicat va organiser tous les ans des **rencontres locales** qui permettront de dialoguer directement avec les différents territoires.



ACTIONS IDENTIFIEES :

- **Elaborer un plan de communication** adapté aux besoins d'information des communes et à la reconnaissance du travail du syndicat par les héraultais ;
- **Améliorer la visibilité** du syndicat et de ses partenaires ;
- **Expliquer la conduite du changement** dans le cadre de la transition énergétique, notamment en organisant des rencontres territoriales régulières annuelles.

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

<i>ACTEE</i>	Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique
<i>ADEME</i>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
<i>AFNOR</i>	Association française de NORmalisation
<i>AODE</i>	Autorité Organisatrice du Service Public de l'Énergies
<i>AP / CP</i>	Autorisation de Programme / Crédits de Paiement
<i>APLC</i>	Autorité Publique Locale Compétente
<i>BEPOS</i>	Bâtiments à énergie positive
<i>bioGNV</i>	biogaz carburant Gaz Naturel Véhicule
<i>BT</i>	réseau Basse Tension
<i>CAO</i>	Commission d'Appel d'Offres
<i>CCSPL</i>	Commission Consultative des Services Publics Locaux
<i>CCTE</i>	Commission Consultative pour la Transition Energétique
<i>CEE</i>	Certificat d'Économie d'Énergie
<i>CEP</i>	Conseil en Energie Partagé
<i>CESML</i>	Coopérative d'électricité de Saint Martin de Londres
<i>CGCT</i>	Code Général des Collectivités Territoriales
<i>Collectivités</i>	Communes, Département, Région
<i>DECI</i>	Défense Extérieure Contre l'Incendie
<i>DOB</i>	Débat d'Orientation Budgétaire
<i>DT/DICT</i>	Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
<i>EDF</i>	Électricité De France
<i>EFQM</i>	European Foundation for Quality Management - fondation européenne pour le management de la qualité
<i>EnR</i>	ENergies Renouvelables
<i>EPCI</i>	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
<i>EPL</i>	Entreprise Publique Locale
<i>FACE</i>	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
<i>FEDER</i>	Fonds Européen de Développement Régional
<i>FNCCR</i>	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
<i>GEP</i>	Gestion en Energie Partagée
<i>GRD</i>	Gestionnaire de Réseau de Distribution
<i>GRDF</i>	Gaz Réseau Distribution France
<i>GTB</i>	Gestion Technique du Bâtiment
<i>HE34</i>	Syndicat mixte Hérault Energies
<i>HTA</i>	réseau Haute Tension A (1000 volts à 50 000 volts)

<i>IRVE</i>	Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques
<i>LEDs</i>	light-emitting diode – diodes électroluminescentes
<i>LOM</i>	Loi d'Orientation des Mobilités
<i>Lum'ACTEE</i>	sous-programme ACTEE pour Favoriser la rénovation énergétique du parc
<i>MOE - MOA</i>	Maîtrise d'œuvre – Maîtrise d'ouvrage
<i>NOTRe</i>	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
<i>PAC</i>	Pompe A Chaleur
<i>PCAET</i>	Plan Climat Air-Énergie Territorial
<i>PEI</i>	Point d'Eau Incendie
<i>PMO</i>	Personne Morale Organisatrice
<i>PPA</i>	Power Purchase Agreement
<i>PPE</i>	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie MOE : maître d'œuvre
<i>PPI</i>	Plan Pluriannuel d'Investissement
<i>REPOS</i>	Région à Énergie Positive IE : Intelligence Économique
<i>RIFSEEP</i>	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
<i>ROB</i>	Rapport d'orientation Budgétaire
<i>RT</i>	Réglementation Thermique
<i>RTE</i>	Réseau de Transport de l'Électricité
<i>S3REnR</i>	Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENergies Renouvelables
<i>SDI</i>	Schéma Directeur des Investissements
<i>SDIRVE</i>	Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques
<i>SEM</i>	Société d'Économie Mixte
<i>SEMPER</i>	Société d'Économie Mixte de Production Energétique Renouvelable
<i>SIG</i>	Système d'Information Géographique
<i>SPL</i>	Société Publique Locale
<i>SRADDET</i>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<i>TICFE</i>	Taxes intérieures de consommation (TIC) portant sur l'électricité
<i>TURPE</i>	Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité
<i>UE</i>	Union Européenne
<i>VE</i>	Véhicule Electrique
<i>ZFE</i>	Zone à Faible Emission

ANNEXE 2 : PLAN DE COMMUNICATION